



Direction des travaux publics et des transports
Office des eaux et des déchets
Entreprises et gestion des déchets
Industrie, artisanat, citernes

Reiterstrasse 11
3013 Berne
+41 31 633 38 11
info.awa@be.ch
www.be.ch/oed

Annexe du 1er septembre 2022

Navigation de plaisance / Aide à l'exécution Protection de l'environnement - Annexe du canton de Berne

Finalité

La présente annexe du canton de Berne à la notice intercantonale d'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans le cadre de la navigation de plaisance précise les exigences en matière de protection des eaux applicables à la navigation privée et indique les principales installations et principaux sites accessibles en bateau par voie navigable. Les autres chantiers navals et ateliers d'entretien des bateaux ne sont pas inclus dans la liste, qui ne prétend pas être exhaustive. N'hésitez pas à signaler d'éventuels changements à l'OED, à l'adresse : info.awa@be.ch.

Espèces exotiques envahissantes (moule quagga)

Sont applicables les dispositions prévues par la notice séparée élaborée à ce sujet par le canton de Berne, par la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF, par l'université de Bâle et par l'Office fédéral de l'environnement.

Activités de lavage

Le lavage des bateaux (nettoyage à haute pression ou au moyen de détergents) ne peut s'effectuer que sur des aires de lavage agréées (raccordées au système d'évacuation des eaux usées / STEP). Attention : certaines aires de lavage et/ou emplacements de mise à terre ne sont correctement drainés que pendant la haute saison (puits déflecteur le reste de l'année). Avant d'utiliser une aire de lavage, veuillez impérativement contacter son exploitant. En règle générale, les emplacements de mise à l'eau et de mise à terre (cales de halage, grues) rejettent leurs effluents dans l'eau.

Produits chimiques d'hivernage / protection antigel

En hiver, on utilise souvent de l'antigel (mélange d'eau et de glycol qui prévient la corrosion) pour protéger le système de refroidissement des moteurs contre le gel. Ce type de produits entre dans la catégorie des déchets spéciaux et ne doit donc pas être déversé dans l'eau. Sur autorisation, de petites quantités (jusqu'à 25 litres de glycol additionné d'eau) peuvent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées (STEP).

Bases légales

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201) du 28 octobre 1998

La pollution des eaux constitue un délit poursuivi d'office qui, lorsqu'il est constaté, justifie l'intervention immédiate de la police cantonale.

Lac de Biemme :

Localité	Site / exploitant	Cale de halage	Grue	Aire de lavage	Installation d'aspiration des eaux usées	Poste d'essence
Bienne	Beau-Rivage CTS	oui (pr)	non	non	non	non
Bienne	Port CTS Plage	non	oui (pu)	oui (pu)	non	non
Bienne	Chantier naval Winkelmann	non	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)
Cerlier	Chantier naval Rohn	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)	non
Cerlier	Chantier naval Faul	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)
Cerlier	Port communal	oui (pu)	non	non	oui (pu)	non
Petite Douanne	Port Police du lac	oui (pu)	oui (pu)	oui (pu)	non	non
La Neuveville	Port communal	oui (pu)	oui (pr)	oui (pu)	non	non
La Neuveville	Port de Saint-Joux	oui (pu)	non	non	non	non
Lüscherz	Port communal	oui (pu)	non	non	non	oui (pu)
Mörigen	Port communal	oui (pu)	non	non	non	non
Nidau	Barkenhafen AG Schlossstr. 25	oui (pu)	oui (pu)	oui (pu)	oui (pu)	non
Vinelz	Port communal	oui (pr)	non	non	non	non
Vingelz	Port CTS	oui (pr)	non	non	non	non
Wingreis	Port JCB	oui (pr)	non	non	non	non
Wingreis	Chantier naval Rohn	oui (pr)	non	oui (pr)	oui (pu)	oui (pu)

pu = accès public

pr = accès privé/réservé à la clientèle ou sur demande

Lac de Brienz :

Localité	Site / exploitant	Cale de halage	Grue	Aire de lavage	Installation d'aspiration des eaux usées	Poste d'essence
Bönigen	Commune de Bönigen	oui (pu)	non	non	non	non
Brienz	Commune de Brienz	oui (pr)	non	non	non	non
Iseltwald	Commune d'Iseltwald	oui (pu)	non	non	non	non
Iseltwald am See	Chantier naval Abegglen	oui (pr)	non	non	non	non
Ringgenberg	Camping de Ringgenberg	oui (pu)	non	non	non	non

pu = accès public

pr = accès privé/réservé à la clientèle ou sur demande

Lac de Thoune :

Localité	Site / exploitant	Cale de halage	Grue	Aire de lavage	Installation d'aspiration des eaux usées	Poste d'essence
Einigen	Chantier naval Hächler	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)	non	non
Faulensee	Port de Gütital	oui (pu)	non	non	oui (pu)	non
Faulensee	Rampe de halage	oui (pu)	non	non	non	non
Gunten	Rupp	oui (pr)	non	non	non	non
Gwatt	Creabéton	oui (pr)	non	non	non	non
Gwatt	Thunersee Yachtclub (TYC)	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)	non	non
Hilterfingen	Port d'Eichbühl	oui (pu)	non	non	non	non
Hilterfingen	Port de Hilterfingen	oui (pr)	non	non	non	non
Leissigen	Chantier naval Wilke	non	oui (pr)	oui (pr)	non	non
Merligen	Port de Merligen	oui (pr)	non	non	non	non
Merligen	Poste d'essence	non	non	non	non	oui (pu)
Neuhaus	Rampe de halage	oui (pu)	non	oui (pr)	non	non
Oberhofen	Port de Längenschachen	oui (pu)	non	non	non	non
Oberhofen	Chantier naval Hächler	oui (pu)	oui (pr)	oui (pr)	non	non
Spiez	Port communal	oui (pr)	oui (pr)	oui (pr)	non	non
Thoune	Port et plage de Lachen	oui (pu)	non	non	oui (pu)	non
Thoune Equipe Volo	Chantier naval Archimedes	non	oui (pr)	oui (pr)	non	non

pu = accès public

pr = accès privé/réservé à la clientèle ou sur demande